

DE LA VOGUE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 13 AVRIL 2011 à XERTIGNY

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 29 mars 2011

Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Guy DELOY, Joël MAROT, Jean-Louis RABU, Michel THOMAS, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, François HATIER, Philippe LEROY, Daniel REMY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Pouvoirs : 2

Miguel MARTIN donne pouvoir à Nadine GEROME,
Stéphane CANADAS donne pouvoir à Daniel LAGARDE,

Délégués suppléants présents : 2

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Annie BOISSONNET représente Pierrette GERARD,
Gérard Colin représente Andrée VAUTRIN-ROLLOT,

Délégué titulaire excusé : 1

Luc JEANDON.

Délégué titulaire absent: 0

L'an deux mil onze le mercredi 13 avril à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Xertigny, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur René Alexandre a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20 h30. Il remercie Madame le Maire de XERTIGNY pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

01. Compte administratif – budget général et budget assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2010 tels que résumés ci-dessous.

Budget général :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		26 970.37		228 287.47		255 257.84
Opérations de l'exercice	72 896.00	86 908.51	1 340 384.00	1 484 356.19	1 413 280.00	1 571 264.70
<i>TOTAUX</i>	<i>72 896.00</i>	<i>113 878.88</i>	<i>1 340 384.00</i>	<i>1 712 643.66</i>	<i>1 413 280.00</i>	<i>1 826 522.54</i>
Résultats de clôture		40 982.88		372 259.66		413 242.54
Restes à réaliser	593 042.00	508 857.00	0,00	0,00	593 042.00	508 857.00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>593 042.00</i>	<i>549 839.88</i>	<i>0,00</i>	<i>372 259.66</i>	<i>593 042.00</i>	<i>922 099,54</i>
RESULTATS DEFINITIFS	43 202.12			372 259.66		329 057.54

Budget assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	308 174.67			28 849.44	308 174.67	28 849.44
Opérations de l'exercice	598 909.32	860 944.91	348 456.09	379 743.04	947 365.41	1 240 687.95
<i>TOTAUX</i>	<i>907 083.99</i>	<i>860 944.91</i>	<i>348 456.09</i>	<i>408 592.48</i>	<i>1 255 540.08</i>	<i>1 269 537.39</i>
Résultats de clôture	46 139.08			60 136.39		13 997.31
Restes à réaliser	698 753.74	696 243.58	0,00	0,00	698 753.74	696 243.58
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>744 892.82</i>	<i>696 243.58</i>	<i>0,00</i>	<i>60 136.39</i>	<i>698 753.74</i>	<i>710 240.89</i>
RESULTATS DEFINITIFS	48 649.24			60 136.39		11 487.15

02. Affectation des résultats – budget général

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice	143 972.19 €
Résultats antérieurs reportés	228 287.47 €
Résultat à affecter	372 259.66 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	40 982.88 €
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 593 042.00 €
Recettes / excédent de financement	508 857.00 €
Besoin de financement à couvrir	- 43 202.12 €
Affectation en réserves R1068	43 300.00 €
Report en fonctionnement R002	328 959.66 €
Résultat d'investissement reporté en R001	40 982.88 €

03. Affectation des résultats budget assainissement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
<u>Résultat de la section d'exploitation</u>	
Résultat de l'exercice	31 286.95€
Résultats antérieurs reportés	28 849.44€
Résultat à affecter	60 136.39€
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 Besoin de financement	- 46 139.08€
R001 Excédent de financement	0,00€
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 698 753.74€
Recettes / excédent de financement	696 243.58€
Besoin de financement à couvrir	- 48 649.24€
Affectation en réserves R1068	48 650.00€
Report en fonctionnement R002	11 486.39€
Déficit d'investissement reporté en D001	- 46 139.08€

04. Compte de gestion – budget général et budget assainissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion – budget principal et budget assainissement, dressés pour l'exercice 2010 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, outre l'absence de présentation par opération, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

05. Vote du taux de la Taxe pour les Ordures ménagères

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, ou représentés, le Conseil communautaire fixe le taux de la **TEOM** pour l'année 2011 à **10,70%**.

06. Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 1.51%
- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 1.16%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 1.82%
- Taux CFE: 1.01%

07. Montant des participations aux différents syndicats

Pour l'année 2010, selon les modalités fixées au sein de ces différents syndicats, la participation de la C2VRM est fixée comme suit :

• Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

- Fonctionnement général et la Maison de l'Emploi : **41 882.50 €**
- Pays d'Art et d'Histoire : **8 376.50 €**
- Travaux des itinéraires VTT : **3 046.51 €**
- Gestion et animation des itinéraires VTT : **28 799.88 €**
- Filière bois / Charte Forestière de territoire : **6 853.50 €**
- Travaux pistes VTT : **15 232.56€**

• SDANC 88 : 890 €

• SMIC des Vosges : 175 €

• SCOT : 23 834.35 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessus, dit que les fonds nécessaires seront prévus au budget principal 2011, article 6554 pour les participations générales et 20415 pour les Travaux des itinéraires VTT.

08. Budget primitif – budget général

Support avec détail par article distribué aux délégués.

M. Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **1 858 689.00 €**;

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **1 096 288.00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 avec reprise des résultats de l'exercice 2010 et des restes à réaliser, approuve l'équilibre général du budget 2011 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 096 288.00 €	1 858 689.00 €
Recettes	1 096 288.00 €	1 858 689.00 €

09. Budget primitif- budget assainissement

Support avec détail par article distribué aux délégués.

M. Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **477 956.00 €**;

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **1 872 872.00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 avec reprise des résultats de l'exercice 2010 et des restes à réaliser, approuve l'équilibre général du budget 2011 arrêté à :

BP ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 872 872.00 €	477 956.00 €
Recettes	1 872 872.00 €	477 956.00 €

10. Aménagement du centre bourg à Uriménil : demande de subvention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Général des Vosges pour la maîtrise d'œuvre et les travaux relatifs à l'aménagement du centre bourg (rue des AFN) à Uriménil, et autorise le Président à signer les documents se rapportant à ces demandes.

11. Validation de l'étude de faisabilité Zone de Développement Eolien (ZDE) et dépôt du dossier de ZDE

M. Le Président rappelle les points suivants :

- L'historique de la démarche « développement de l'éolien » à l'échelle du territoire intercommunal. La Communauté de Communes de la Vôge vers les deux Rives de la Moselle possède statutairement la compétence ZDE et a lancé une étude de faisabilité ZDE à l'échelle de son territoire.
- La nécessité de procéder à un développement raisonné et communautaire de l'énergie éolienne.
- L'obligation de déposer auprès de la Préfecture une demande de création de Zone de Développement éolien. Cette demande ne peut être portée que par la C2VRM.
- La délibération de la commune de Bellefontaine le 1^{er} février 2010 acceptant un périmètre ZDE sur son territoire.
- La délibération de la commune de Xertigny le 31 mars 2011 acceptant un périmètre ZDE sur son territoire.
- Le dossier pourrait être porté conjointement avec la CC de la Porte des Hautes Vosges sur la commune de Saint-Nabord.

M. Le Président présente ensuite les résultats de l'étude de faisabilité ZDE menée à l'échelle du territoire intercommunal qui propose un périmètre final de ZDE compatible avec les instructions détaillées de la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création des ZDE terrestres.

Ce périmètre de ZDE concerne, au niveau du territoire de la C2VRM, les communes de Bellefontaine et de Xertigny. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité avec 1 abstention (M. Miguel MARTIN) valide les résultats de l'étude de faisabilité et le périmètre final de la ZDE et autorise le Président à déposer un dossier de demande de ZDE sur les communes de Bellefontaine et de Xertigny.

12. Offre de service avec OPALE Energies Naturelles

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité ZDE, la CV2RM a décidé de déposer un dossier de demande de ZDE auprès de la préfecture des Vosges en s'appuyant sur sa compétence statutaire « dépôt de dossier ZDE ». La société OPALE Energies Naturelles se propose d'assister la CV2RM pour élaborer le dossier de demande de ZDE dans le respect des instructions détaillées définies par la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création des ZDE terrestres.

Il s'agit de la part de la Société OPALE Energies Naturelles d'un apport volontaire en nature des études réalisées et présenté sous la forme d'une convention de prestation de services.

Après en avoir délibéré et à la majorité avec 1 abstention (M. Miguel MARTIN), le conseil communautaire donne un avis favorable à la proposition de convention de prestation de services à titre gracieux de la société OPALE Energies Naturelles, et autorise le Président à signer cette convention.

13. Admission en non valeur

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil d'une demande de Monsieur le Trésorier, lequel propose de passer en non valeur les dettes suivantes :

- 23.03 € en raison de la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif.

Cette dette correspond à la facture d'assainissement n°2009-1-1829 du rôle 3 d'un montant de 23.03 € au titre de l'année 2009.

- 100.93 € en raison de l'adresse inconnue du débiteur.

Cette dette correspond à la facture d'assainissement n°2009-2-2215 du rôle 5 d'un montant de 69.95 € au titre de l'année 2009 et la facture d'assainissement n°2010-1-362 du rôle 3 d'un montant de 30.98 € au titre de l'année 2010.

- 56.92 € en raison de l'adresse inconnue du débiteur.

Cette dette correspond à la facture d'assainissement n°2009-2-2232 du rôle 5 d'un montant de 36.08 € au titre de l'année 2009 et la facture d'assainissement n°2010-2-1317 du rôle 8 20.84 € d'un montant au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire admet en non valeur la somme totale de **180.88 €** et dit que cette créance irrécouvrable sera inscrite à l'article 654 du Budget Assainissement.

14. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- Maîtrise d'œuvre Aménagement du centre Bourg à Uriménil pour 7 000 €- Berest.
- Emprunt Crèche Dinozé 130 000 € à 3.80% sur 15 ans au Crédit Mutuel.

15. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

PAYS : Labellisation du Pôle d'Excellence Rurale de la structuration de la filière bois-feuillus.

Première réunion de présentation le 26/04/11 à Xertigny.

SICOVAD : Vote des taux 2011 le 21/04/11.

Au vu des résultats de la collecte du verre dans les conteneurs d'apport volontaire, une action de sensibilisation sur les communes du SICOVAD qui présentent les moins bonnes performances, sera programmée à l'automne 2011.

16. Informations diverses

Vosges, le plus beau est à venir : La commission Environnement a organisé une animation de découverte de la forêt « voir et comprendre la forêt autrement », à Hadol le samedi 9 avril 2011 à 14h30. Une centaine de personnes se sont retrouvées pour suivre les explications de Francis LAVEZ. Monsieur LAGARDE précise que ce fut une après-midi ensoleillée très enrichissante et remercie les membres de la Commission, Vincent Courceleaud et Monsieur LAVEZ. Ce dernier informe que l'ONF est en mesure d'organiser ce genre d'animation à l'attention des scolaires dans chaque commune. Un film retraçant cette activité sera distribuée aux classes intéressées.

Accessibilité : Clôture des appels d'offre.

Crèche à Dinozé : Couverture du bâtiment terminée dès le 15/04/11 et début de la pose des menuiseries extérieures.

RAM : Entretien pour le recrutement de l'animatrice le 28/04/11. Début de contrat le 01/07/11.

Commission Communication :

- *Moment détente avec la C2VRM* : Cette année il sera organisé le **Samedi 27 août 2011 à Pouxoux** (salle Jeanne d'Arc). Premier rendez-vous à 17H00 pour des animations diverses et à 19H00 pour ceux qui ne participent qu'au repas.
- *Annuaire des entreprises* : Le document est apprécié aussi bien par les entreprises que par les habitants du territoire. Des modifications seront apportées lors de la prochaine édition. Il est donc demandé de faire parvenir à la C2VRM toutes les rectifications et ajouts à apporter.
- *Annuaire des associations de la C2VRM* : Il est proposé de réaliser un tel document, régulièrement demandé par les usagers, ainsi qu'une mise en commun de matériel à destination des associations. Ces points seront étudiés en commission.

17. Date et lieu des prochains conseils

Le 20 avril 2011 à Archettes à 20H30.

Le 25 mai 2011 à Bellefontaine.

La séance est levée à 22H00.

Le Secrétaire
René Alexandre

Le Président
Philippe EYMARD